

Mercredi 13 mars 2024

Création d'un nouveau giratoire à La Veuve

La création du giratoire dit de « La Veuve » sur la RN44 permet de mieux sécuriser les accès à l'A4 et au parc d'activité voisin, qui va s'étendre.

Cette extension va en effet engendrer **une augmentation de l'activité économique et donc du trafic routier**, déjà dense sur ce secteur considéré comme accidentogène.

Environ **13.000 véhicules y transitent chaque jour**, dont 20 % de poids lourds.

Aussi, l'objectif de création d'un giratoire à cet endroit est **de sécuriser et de fluidifier la circulation** sur cet axe.

C'est le Département de la Marne qui a assuré la maîtrise d'ouvrage de cette opération par une délégation de l'État, de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Marne Ardennes et de la Société des autoroutes du nord et de l'est de la France (SANEF).

Notre collectivité a ainsi apporté son expertise reconnue et l'ingénierie nécessaire à la bonne réalisation de cet aménagement.

Ce projet, cofinancé par l'État, la Communauté d'agglomération de Châlons (CAC), la CCI Marne Ardennes, le Département de la Marne et la commune de La Veuve pour un budget **de 1,6 M € HT**, s'inscrit dans le programme du Contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) de Châlons-en-Champagne.

Le financement de l'opération a été établi comme suit :

- État 833.000 €,
- CAC 333.000 €,
- CCI 333.000 €,
- Département de la Marne 87.000 €,
- Commune de La Veuve 80.000 €.

Concrètement, les travaux, confiés à l'entreprise Eiffage Route (agence de Reims) durant **5 mois**, ont consisté en :

- **la création d'un carrefour giratoire** à l'intersection A4/RN44/zone d'activité de La Veuve ;
- **l'aménagement du tourne-à-gauche** au carrefour A4/RN44/RD21 par la création d'îlots de bordure.

CONTACT PRESSE

Nicolas Thiry

Chef de cabinet

Tél. 03 53 40 00 01 / Port. 06 43 06 01 66

nicolas.thiry@marne.fr